



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

**ARRETE N° 09/2019/DJSCS du 09 juillet 2019
Portant subdélégation de signature de Mme Salimata MOHAMED, secrétaire administrative de
classe normale, gestionnaire budgétaire de la DJSCS de Mayotte.**

**LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION
SOCIALE DE MAYOTTE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de M. Patrick BONFILS, inspecteur de la jeunesse et des sports, en qualité de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°316/SG/DJSCS/2018 du 12 avril 2018 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;
- VU** L'arrêté n°13051/2016 portant nomination de Mme Salimata MOHAMED, secrétaire administrative de classe normale à compter du 01 juin 2016 ;
- VU** les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs.

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Salimata MOHAMED, secrétaire administrative de classe normale relevant du ministère des solidarités et de la santé, en sa qualité de gestionnaire budgétaire à la DJSCS de Mayotte, en matière d'ordonnancement secondaire sur l'ensemble des dossiers rattachés aux BOP et UO dans le périmètre de l'arrêté préfectoral n°1080/DJSCS du 02 octobre 2017 susvisé, aux fins de :

- Validation dans Chorus Formulaire des demandes d'engagements juridiques, de services faits et de paiements et toute transaction liée à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales,
- Validation dans Chorus DT des ordres de mission et des états de frais en qualité de service gestionnaire ou gestionnaire valideur.

Article 2 :

L'arrêté n°2016/20/DJSCS du 1^{er} septembre 2016 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le directeur régional des finances publiques de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Patrick BONFILS

